



MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 20 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 21

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Madame Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ,
Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BEGUE, Michel HANNE, Olivier BERTHELOT, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 5

Monsieur Jean-François LARROUX donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE,
Monsieur Fabrice MARTINEZ donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Morgane GUILLEMOT donne procuration à Madame Sophie CIECKO,

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Patrick DI BENEDETTO

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers présents : 21
Nombre de Conseillers votants : 26
Date de convocation : **13 décembre 2024**
Date d'affichage : **13 décembre 2024**

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Domaines de compétences par thèmes : Enseignement
Modification de la sectorisation de la carte scolaire de la commune de MERVILLE

DÉLIBÉRATION 2024-051

Exposé :

La commune de Merville abrite sur son territoire deux groupes scolaires : Georges Brassens et Les Tournesols. En date du 24 mars 2022, la délibération n°2022-020 entérinait l'application d'une carte scolaire sur la commune de Merville. Cette décision découlait de l'ouverture du nouveau groupe scolaire des Tournesols. Pour rappel, La définition des secteurs scolaires s'appuie sur l'implantation géographique, la capacité d'accueil des écoles et la sectorisation effectuée par la fréquentation des collèges d'Aussonne et de Grenade. Elle vise trois objectifs prioritaires dans la mesure du possible :

- La mixité sociale,
- La cohérence géographique,
- La cohérence pédagogique.

Par délibérations n°2023-021 du 31 mars 2023 et 2024-026 du 15 mai 2024, la carte scolaire applicable aux groupes scolaires de Merville a été modifiée à deux reprises.

La commune est actuellement confrontée à une répartition déséquilibrée des effectifs scolaires entre les deux écoles. En effet, le groupe scolaire des Tournesols a atteint sa capacité maximale alors que des places sont disponibles au groupe scolaire Georges Brassens. Concernant ce dernier, une fermeture de classe en élémentaire est envisagée.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles L.212-1 à L.212-9 et L.135-1 du Code de l'Éducation,

Vu la délibération n°2022-020 instaurant une carte scolaire sur la commune et les délibérations n°2023-021 et n° 2024-026 modifiant la sectorisation de la carte scolaire,

Considérant le développement actuel de la commune qui se caractérise par une concentration de l'urbanisation sur certaines zones,

Considérant en conséquence le déséquilibre croissant dans la répartition des effectifs entre les deux groupes scolaires,

Considérant la volonté municipale de ne pas aggraver ce phénomène de disparité,

Considérant la nécessité de ne pas obérer les conditions de scolarisation des écoliers,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de suspendre la sectorisation de la carte scolaire de MERVILLE,

ORIENTE toutes les nouvelles inscriptions vers le groupe scolaire Georges Brassens,

PRECISE que cette décision revêt un caractère temporaire et que la suspension pourra être levée en fonction des effectifs constatés au sein des deux groupes scolaires,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre
Merville, le 23 décembre 2024.

Le Maire,

Chantal AYGAT

Le secrétaire de séance,

Patrick DI BENEDETTO